

## COMMUNE DE LA BUISSE

### Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 Mai 2023

Présents : Dominique DESSEZ, Serge PAPILLON, Sophie BETHOUX, Christian REY-GORREZ, Agnès DE GALBERT, Nicolas LE GUILLARME, Jean-Marc ATTALI, Jean-Paul AUSSEL, Sébastien BENARD, Maxime CHAZARD, Sylvie COLOMBIER, Aurélie DUCROT, Baptiste GOUBAULT, Christine MAZUET, Fanny PASQUIER, Jean-Louis RADICE, Florent SEGARD, Séverine SEVOZ-LAVERDURE, Noémie ZAMBEAUX,

Pouvoirs : Sylvaine MONGHEAL à Jean-Louis RADICE, Daphné VANPRAET à Florent SEGARD,

En exercice : 21      Présents 19      Votants : 21

#### MOTION

- Motion de soutien au conseil municipal et à l'ancien maire de Saint Brévin les Pins
- Minute de silence : Mort des 3 gendarmes et agression des infirmières

#### DECISION DU MAIRE

- Autorisation de vente du « préfabriqué sanitaires » des anciens services techniques

#### JEUNESSE :

- Subvention 2023 à la mjc
- Subvention au lieu d'accueil enfants parents
- Subvention à la crèche l'envol
- Subvention à la crèche Minizen

#### VIVRE ENSEMBLE :

- Subvention aux associations compléments

#### PATRIMOINE COMMUNAL :

- point d'information sur le projet extension école et restaurant scolaire et nouvel équipement socio culturel
- point d'information sur l'étude d'aménagement de la plaine des sports.

#### CITOYENNETE ECOLOGIE :

- Demande de subvention 2023 plan de gestion Espace Nature Sensible (ENS) du Grand Ratz

#### INTERCOMMUNALITE :

#### QUESTIONS DIVERSES :

-----

Appel

Secrétaire de Séance : Serge Papillon

Adoption du PV du 26 Avril 2023 adopté à l'unanimité

## **Motion de soutien au conseil municipal et à l'ancien maire de Saint Brévin les Pins :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Maire de Saint Brévin Les Pins, Monsieur Yannick MOREZ, a été victime en mars dernier de l'incendie de ses véhicules et de son habitation, dans le contexte d'une campagne de haine, avec menaces, insultes et agressions verbales vis-à-vis des élus, contre le transfert d'un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Devant la violence atteinte, Monsieur Yannick MOREZ a démissionné de son mandat de Maire, fermé son cabinet médical et décidé de quitter la ville avec l'ensemble de sa famille.

Le Conseil Municipal de La Buisse à l'unanimité exprime son indignation après ces faits et condamne fermement les menaces, agressions et violences dont Monsieur le Maire a été victime. Il demande à l'Etat de prendre les mesures nécessaires pour que les élus de la République soient respectés et protégés dans l'exercice de leur mandat démocratique comme dans leur vie privée. Il apporte tout son soutien au conseil municipal de Saint Brévin les Pins et à son ancien maire Monsieur Yannick Morez.

Il salue l'engagement de tous ceux qui contribuent sur le territoire national à l'accueil des demandeurs d'asile. Il se félicite des initiatives d'accueil de demandeurs d'asile ou bénéficiaires de la protection temporaire qui ont eu lieu et se poursuivent à La Buisse, dans la générosité, la sérénité et la modestie, grâce à l'engagement des habitants, des associations et de la commune.

### ➤ **Minute de silence :**

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de rendre hommage aux professionnels de santé attaques lundi à Reims par un déséquilibré l'une d'entre elles ayant perdu la vie et aux trois policiers décédés dimanche dans un accident de la circulation causé par un conducteur sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants.

## **DECISION DU MAIRE**

### **DA 2023-06**

Le bâtiment préfabriqué à usage de sanitaires installé dans les anciens locaux des services techniques n'est plus utile à la commune, il a été proposé de le vendre au prix de 2000.00 € et d'accepter la proposition d'achat formulée par Monsieur Demenech Jean-François.

## **JEUNESSE :**

### ➤ **D 2023-30 Convention d'Objectifs 2022-2025 et subvention 2023**

*Rapporteur : Fanny Pasquier*

La convention d'Objectif MJC Commune destinée à soutenir la MJC dans son programme d'action en direction de la jeunesse a été renouvelée en 2022. Conformément aux engagements de la Convention, un groupe de travail s'est réuni afin de faire le point des actions réalisées en fonction des objectifs déterminés, d'analyser les critères d'évaluation mis en place et de déterminer les actions à mener pour l'année 2023.

Cette réunion permet également de fixer le montant de la participation financière à verser à l'association dans le cadre des dispositions de la convention d'objectifs 2022-2025.

Le bilan d'activité est présenté en séance du conseil municipal. La forte activité est avérée et la vie associative est riche et positive. Les sujets d'actualité sont la construction de la MJC et son utilisation (répartition des usages) et l'avenir du local jeunes sur le site de la plaine des sports.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'attribuer la subvention annuelle 2023 à la MJC dans le cadre de l'application des dispositions de la convention d'objectifs. Cette subvention est composée :

- Du montant représentant le coût charges comprises du poste de direction calculé sur la base de l'année n-1, pour 2023 : 48.065,00 €
- D'une subvention « Enfance Forfaitaire » de 20.000,00 € pour le fonctionnement de l'accueil de loisir enfant.
- D'une subvention spécifique jeunesse pour les actions en faveur des publics ados/pré-ados : 26.000,00 €
- D'une subvention pour les différents projets de l'animation de la vie locale : 1.000,00 €.

Soit un total de 95.065,00 €

**DIT** que la subvention sera versée à la MJC dans les conditions prévues dans la convention

➤ **D 2023-31 subvention au lieu d'accueil enfants parents (LAEP) :**

*Rapporteur : Sophie Bethoux*

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention annuelle 2023 à l'association l'ENVOL pour le Lieu d'Accueil Enfants et Parents. Selon les statistiques réalisées pour 2022, la Buisse est à présent la première utilisatrice du LAEP avec 103 passages pour 281 au total (38%).

Pour info : Coublevie 95, Saint Etienne de Crossey 8, Voiron 42, Saint Jean de Moirans 33. La commune de La Buisse est bien représentée tant sur les temps collectifs et le fonctionnement du RPE que du LAEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** le versement de la subvention 2023 d'un montant de 500.00 € du budget général communal à l'association l'Envol pour le Lieu d'Accueil Enfants et Parents

➤ **D 2023-32 subvention à la crèche l'envol :**

*Rapporteur : Sophie Bethoux*

L'association L'ENVOL basée à Coublevie gère différentes activités relatives à la petite enfance dont les familles de La Buisse bénéficient : crèche basée à Coublevie, relais d'assistantes maternelles assurant des permanences sur La Buisse, lieu d'accueil parents enfants « bulle de jeux » basé à Coublevie.

La commune de La Buisse participe financièrement à ces services en attribuant des financements versés annuellement sur le budget général. Ainsi il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention annuelle 2023 d'un montant de 1000.00 € à l'association l'Envol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** le versement de la subvention 2023 d'un montant de 1000.00 € du budget général communal à l'association l'Envol.

➤ **D 2023-33 Subvention à la crèche Minizen :**

*Rapporteur : Sophie Bethoux*

La micro-crèche Minizen installée à Coublevie dispose d'une autorisation administrative pour accueillir 10 places ETP (15 enfants accueillis). Le budget annuel de l'association s'élève à 165.000,00 € annuel. Les dépenses sont financées par les familles, des entreprises, sans participation de la CAF. Les entreprises se sont désengagées progressivement. La Caf participe par des fonds exceptionnels à hauteur de 30.000,00 € par an.

Pour que la crèche bénéficie d'un financement CAF pérenne (bonus territoire à hauteur de 27.000 €). Il faut que la commune verse une subvention minimale estimée à 3000.00 € avec un engagement communal sur 3 ans à formaliser et une réservation de 6 places pour les enfants de La Buisse. La commune de Coublevie participe à hauteur de 1500.00 € par an. Le conventionnement avec l'association permettrait de l'intégrer comme acteur petite enfance au sein de la CTG (convention Territoriale Globale) signée entre la commune, la CAF et la CAPV l'été dernier.

La crèche rencontre des difficultés financières. Les participations CAF et communales permettraient d'apporter les compléments nécessaires pour que l'association retrouve une situation financière équilibrée. Il est rappelé au conseil municipal qu'il n'existe aucune structure d'accueil sur la commune et que le besoin n'a pas été spécifiquement formulé par les habitants de La Buisse. Les retours de la CAF sur la qualité de l'accueil et le management de l'association sont très bons.

Pour rappel : En moyenne le coût de fonctionnement d'un enfant en crèche est de 15.000 € par an et par place. Le CA de l'association, sans soutien supplémentaire pourrait prononcer la liquidation de l'association lors de la prochaine assemblée générale.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention de financement avec la crèche Minizen comprenant :

- L'engagement triennal d'une subvention de fonctionnement de la commune à hauteur de 3000.00 € par an, sous réserve de la confirmation du financement de la CAF
- La possibilité de prioriser 6 places en crèche au bénéfice de Buissards (prévoir des priorités bas-revenus dans la convention)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec un engagement de 3 ans

**DECIDE** de verser une participation financière de 3000.00 € par an pendant 3 ans à la structure permettant le déclenchement du bonus territoire par la CAF à hauteur de 27.000 € par an pendant 3 ans.

**DIT** que le Relais Petite Enfance, dont c'est la mission, sera chargé de communiquer ce nouveau partenariat de garde aux parents

**RAPPELLE** que la dépense est prise en charge en section de fonctionnement au chapitre 65 du budget.

**VIVRE ENSEMBLE :**

➤ **D 2023-34 subvention aux associations compléments**

*Rapporteur : Agnès DEGALBERT*

La commission a examiné de nouvelles demandes au regard des critères fixés pour les subventions des associations de la commune (nombre d'adhérents, mutualisation, participation à la vie du village) et a statué de la manière suivante :

- Sabre laser : 275.00 €
- Dop'age : 200.00 €
- Vibrason : 50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2023 :

- Sabre laser : 275.00 €
- Dop'age : 200.00 €
- Vibrason : 50 € (animation musicale pour les enfants)

### **PATRIMOINE COMMUNAL :**

- Point d'information sur le projet extension école et restaurant scolaire et nouvel équipement socio culturel - Centre Technique - Mairie.
- Ecole élémentaire : Livraison du préau d'entrée fin Mai. Opération de pré-réception prochainement. Le chantier suit son cours.
- Centre Technique : Début du démontage de l'ancien bâtiment ce jour. Durée 2 à 3 semaines.
- Réhabilitation mairie : Travaux ont débutés
- Point d'information sur l'étude d'aménagement de la plaine des sports :

Une étude a été confié au bureau d'études Real sports concernant l'aménagement de la plaine des sports. Il s'agit d'aider la commune à élaborer un schéma directeur de développement de la plaine des sports, susceptible de se mettre en œuvre dans les années à venir et intégrant des installations et équipements répondant aux besoins d'activités de sports et de loisirs dans le cadre de la pratique libre, associative ou scolaire. Le bureau d'études a, dans le cadre de cette mission, rencontré les différents acteurs associatifs et communaux concernés, et a présenté un premier schéma d'aménagement possible. Celui-ci sera soumis à la réflexion collective des acteurs associatifs et communaux qui seront réunis début juin.

Le projet de schéma d'aménagement est présenté en séance. Aménagement préconisé pertinent, aéré. Parc dans lequel on amène du sport et pas le contraire.

Fermeture d city stade ? Plutôt conservation d'un espace ouvert précisant que les scolaires sont prioritaires sur les horaires scolaires. Informer sensibiliser sur son utilisation mutualisée. Le projet n'est pas de nature à impacter les niveaux d'imperméabilisation actuels. Proposition définitive au conseil municipal du mois de Juillet.

Le Pays Voironnais a-t-il une réflexion globale sur les équipements sportifs ? La CAPV ne dispose pas de la compétence sports. Il n'existe pas de schéma intercommunal.

## **CITOYENNETE ECOLOGIE :**

- **D 2023-35 Demande de subvention 2023 plan de gestion ENS du Grand Ratz**  
*Rapporteur : Nicolas Le GUILLARME*

Par convention en date du 9 mars 2013, le conseil départemental de l'Isère a intégré le petit site naturel du Grand Ratz dans le réseau des espaces naturels sensibles du département de l'Isère. Par convention signée le 28/08/2019, autorisée par délibération du conseil municipal du 3 juillet 2019, la commune a confié à l'association le Pic Vert la gestion de ce site pour une durée de 6 ans.

Par délibération du 2022-85, le conseil municipal a confié à l'association le Pic Vert l'actualisation de la notice de gestion, à la demande du Conseil départemental de l'Isère. Le Comité de site est prévu le 8 Juin 2023 9h00 en mairie de La Buisse.

A cette occasion seront présentés la notice de gestion actualisée ainsi que la programmation des travaux de fonctionnement et d'investissement à réaliser au cours de l'année 2023. Les dépenses éligibles feront l'objet de l'attribution d'une subvention par le Conseil départemental de l'Isère.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation des travaux du programme de gestion du site du petit ENS du grand Ratz, pour l'année 2023.

## **INTERCOMMUNALITE :**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Agenda :

- 27 mai : atelier pollinisateurs ABC
  - 8 juin 18h : inauguration caserne pompiers
  - 9 juin 19h : conseil municipal
  - 10 Juin sortie ornithologique avec Pascal Joffre
  - 11 juin salle poly : pucier Les petits Buissards
  - 17 juin et 18 juin : fête de l'été
  - 20 Juin 15h espace de La Tour patrimoine Gorgeat et Parador
  - 23 juin : fête des écoles
  - 29 juin 16h : inauguration foyer La Plaine Afiph
  - Jeudi 6 Juillet fête avec le personnel.
- 
- **Fête de l'été 17 et 18 juin** : programme ; appel à volontaires parmi les élus pour participer à la sécurisation du feu d'artifice. Fête foraine depuis le vendredi. Festivités musicales, feu d'artifice et le dimanche présentation de véhicules de collections. Besoin de volontaires pour assurer la sécurité et positionner le périmètre de protection pour le feu d'artifice.

Ordre du jour épuisé - séance levée à 22h00